

**Postulat : sécurité et mobilité au Pain d'Epice**

Un incident récent, lors de la dépose de mon fils à la crèche-garderie du Pain d'Epice, m'a fait réagir.

Soucieuse de promouvoir la mobilité douce et de donner le bon exemple à la prochaine génération, je prends mon vélo pour emmener mon fils à la crèche. Je ne ferai pas état ici du ballet dangereux de voitures autour duquel il faut zigzaguer à la route du Tirage aux heures d'ouverture des écoles, ceci étant un autre sujet. A mon arrivée devant le bâtiment, j'utilise les places marquées au sol, dévolues aux deux roues. Je m'étonne dans un premier temps de ne pas y trouver d'arceaux sécurisés pour y attacher mon vélo. C'est un lieu de passage, et les détenteurs de vélo, surtout de vélo électrique, sauront à quel point il est préférable de cadenasser son vélo à un élément fixe autre qu'à lui-même. Mais je fais avec, en me disant que la dépose ne dure que quelques minutes, et que le risque de vol est vraisemblablement faible.

Mais un matin, ces quelques minutes d'absence on suffit pour qu'un enfant coure vers mon vélo et le renverse. Heureusement, à cette occasion, sans conséquences graves ni pour l'enfant, ni pour mon vélo. J'ai remarqué que la route qui longe le bâtiment est en pente, et les vélos garés se retrouvent sur un angle un peu plus aigu qu'à la normale. Mon vélo est habituellement très stable, mais avec cette pente, il a suffi de la force d'une petite de deux ans pour qu'il bascule. Considérant le nombre d'enfants en bas âge qui passe devant le parking vélo pour entrer dans le bâtiment, ne serait-il pas sage d'ajouter quelques arceaux, ou même un abri vélo, afin de sécuriser le parking de nos deux roues et de prévenir de potentiels accidents?

Me penchant sur cette problématique, j'ai voulu en savoir plus sur un éventuel plan de mobilité lié au Pain d'Epice, autant pour les utilisateurs que pour les employées. Pour rappel, le plan directeur cantonal postule, par sa mesure A25, que « les régions et les communes mettent en œuvre (...) une politique de stationnement coordonnée avec la qualité de desserte par les transports publics. En parallèle, elles élaborent des plans de mobilité en partenariat avec les entreprises privées et les institutions publiques. (...)» Dès lors, qu'en est-il actuellement du plan de mobilité concernant le Pain D'Epice ? Une opposition de l'ATE a été déposée en 2014 à ce sujet, quel en fut le suivi? Le rapport 2019 de

la commission de gestion détaille « la problématique du parcage autour de la crèche » au point 2.2.3.9 (p.12), comment compte réagir la municipalité ? Il me semble particulièrement important qu'une réelle réflexion ait lieu ici, autant de par l'âge et la vulnérabilité des petits usagers qui fréquentent cette structure, que de par les besoins et horaires particuliers des employées.

Par ailleurs, en parlant avec les employées de l'incident avec mon vélo, j'ai découvert que plusieurs d'entre elles souhaiteraient venir à vélo au travail, mais qu'elles y renoncent par manque de parking sécurisé pour leurs deux roues. Pour rappel, selon le même plan directeur cantonal, la mesure A23 postule de « traiter systématiquement, avec une importance comparable à celle donnée aux autres moyens de transport, la mobilité douce lors d'interventions sur le territoire (...). » Dès lors, l'installation de quelques arceaux, ou même d'un abri vélo, aurait encore plus de sens.

**En conclusion et au vu de ce qui précède, nous prions la Municipalité de mettre en oeuvre, de concert avec la direction du Pain d'Epice, un plan de mobilité pour les usagers et les employées de la crèche-garderie. De plus, nous demandons à la Municipalité d'installer dès que possible un abri vélo, ou à défaut quelques arceaux afin de donner place à la mobilité douce en toute sécurité.**

Pour le groupe des Verts et Ouverts,



Sarah Lisé